



LA FEMME U.R.S.S.

Spécial

8.367

PAR G. DUCHÊNE

PRIX : UN FRANC

La Femme en U.R.S.S.

Gabrielle Duchêne



Courbevoie , 1934

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

N° 2

Documents de la Conférence Mondiale des Femmes
PARIS, 4-5-6 AOÛT 1934

LA FEMME
EN U.R.S.S.
PAR G. DUCHÊNE

TABLE DES MATIÈRES

(ne fait pas partie de l'ouvrage original)

La femme en U.R.S.S.

Sous le joug des dictatures fascistes

Sous la dictature du prolétariat en U.R.S.S.

Les institutions qui libèrent la femme

Conclusion

LA FEMME EN U. R. S. S.

Dans l'intérêt du succès de la lutte contre le fascisme, il est, avant tout, nécessaire de dissiper les confusions que quelques personnes — volontairement ou par ignorance — établissent sur les causes du fascisme, sa nature, ses caractères particuliers.

C'est ainsi que, dans divers milieux — en particulier certains milieux féministes — on a tendance, devant l'affreuse situation des femmes sous les régimes fascistes, à s'élever contre les régimes de dictature, sans distinguer, dans une mesure quelconque, entre dictatures fascistes et dictature prolétarienne.

Le plus superficiel examen des faits devrait, cependant, suffire à éclairer toute personne de bonne foi, le plus élémentaire souci d'équité devrait obliger à reconnaître les différences fondamentales qui existent entre ces deux formes de dictature.

Si on établit une comparaison, que constate-t-on en effet ?

SOUS LE JOUG DES DICTATURES FASCISTES

Les effets de la dictature de Mussolini en ce qui concerne les femmes ont été moins frappants que ceux de la dictature hitlérienne, parce que la femme italienne vivait encore dans une condition très arriérée.

On sait comment le Droit romain traite la femme et combien les pays latins sont restés réfractaires à sa libération, sa libération politique surtout.

La femme italienne ayant peu de droits avait donc moins à perdre qu'une autre, politiquement, économiquement et socialement parlant.

L'inégalité des droits entre l'homme et la femme n'a d'ailleurs pas empêché celle-ci d'être aussi maltraitée que les hommes au cours des persécutions politiques : mort, brutalités, tortures physiques et morales scandaleuses, emprisonnements impitoyables, exil, rien ne lui a été épargné.

À l'arrivée d'Hitler au pouvoir, la femme allemande avait, au contraire, conquis, au prix de longues années de luttes, des droits politiques ; elle jouissait de certains droits économiques et civiques : elle était électrice et éligible ; elle pouvait accéder à des postes administratifs importants, etc...

Que reste-t-il aujourd'hui de tout cela ?

Hitler, réalisant en quelques semaines l'œuvre destructrice que Mussolini a mis autant d'années à accomplir, a anéanti le résultat de longues années d'efforts persévérants, et les femmes ont été et restent au premier rang de ses victimes^[1].

1. ↑ Consulter la brochure sur *Le fascisme et les femmes*, publiée dans la même série.

SOUS LA DICTATURE DU PROLÉTARIAT EN U. R. S. S.

La dictature du prolétariat en U.R.S.S. a, au contraire, apporté une libération complète à la femme vivant en territoire soviétique, plus asservie qu'aucune autre, jusqu'à la révolution, du fait des lois, des traditions, des usages, des prescriptions religieuses.

Égalité absolue entre la femme et l'homme

Alors que le code tsariste ne permettait pas à la femme de « *prendre un emploi sans l'autorisation du mari* » (art. 102), alors qu'il réclamait d'elle une « *obéissance illimitée* » envers son mari (art. 107), le code soviétique déclare que, dans la famille, la mère et le père jouissent *de droits égaux* et ont *les mêmes obligations* (art. 33).

La dictature prolétarienne en U.R.S.S. a proclamé une *complète égalité sociale, économique, politique entre l'homme et la femme*.

Hommes et femmes ont les mêmes *droits politiques*, les mêmes droits en ce qui concerne la *jouissance de la terre* et en cas de partage ; les mêmes droits dans le *mariage* ; les mêmes droits à *l'égard des enfants* ; les mêmes droits en cas de *divorce* ; ils ont *accès dans les mêmes conditions* aux divers emplois ; ils ont *droit au même salaire pour le même travail* ; ils bénéficient de la *même protection* en ce qui concerne le travail. Ils profitent dans la même mesure de tout ce qui a été réalisé dans le domaine *culturel, économique, technique*, ce qui permet aux femmes d'acquérir les mêmes capacités que l'homme.

Égalité économique

« La cause primordiale de la condition subalterne de la femme a, de tout temps, été due au fait qu'*elle ne participait jamais à titre d'égalité au travail social productif* ; c'étaient toujours les travaux les moins qualifiés et les plus pénibles qui lui étaient réservés, tandis que *ses salaires n'atteignaient jamais ceux de l'homme.* »

C'est ainsi que débute un des chapitres d'un très intéressant travail sur la protection de la maternité en U.R.S.S. ^[1]. Il est facile de vérifier la justesse de cette affirmation.

Aujourd'hui, en U.R.S.S., les femmes ont accès, dans les mêmes conditions que les hommes, aux mêmes emplois : fonctions d'État, postes administratifs, bureaux, ateliers, etc.

La vieille revendication : « *À travail égal, salaire égal* », y est maintenant satisfaite.

Égalité sociale et politique

Un nombre considérable de femmes prennent, sur un pied d'égalité absolue avec les hommes, une part active aux affaires de l'État dans les différents secteurs de l'appareil gouvernemental.

On peut donc, sans exagération, assurer qu'en U.R.S.S. la femme est devenue maîtresse de ses destinées.

Des femmes occupent de hauts postes dans l'administration de l'État, dans le parti communiste, dans l'industrie, etc.

En 1930, près de 300 000 femmes travaillaient dans les soviets ruraux et 5 000 y occupaient le poste de président.

On comptait, en 1933, 20 000 femmes jurés dans les villes et 93 000 dans les villages (ce qui représente 31 % du nombre total des jurés) ; 36 000 femmes membres des conseils municipaux (soit 25,9 % du nombre total) et 309 000 femmes membres des conseils de villages (soit 20 %).

Parmi les membres de l'organe suprême du pouvoir gouvernemental (comité exécutif central pan-russe — V.Z.I.K.) on trouve 185 femmes.

Plusieurs femmes remplissent les fonctions de commissaires du peuple et de commissaires adjoints.

Les femmes dans le travail

La législation soviétique est basée, avant tout, sur le droit au travail.

C'est le travail qui donne le droit de cité (les personnes oisives sont privées des droits politiques).

C'est le travail qui libère la femme, qui la rend indépendante de l'homme et abolit son infériorité sociale.

L'activité des femmes s'est accrue sans arrêt et s'étend chaque jour à de nouveaux domaines.

Déjà, en 1931, on comptait 250 000 femmes dans l'industrie. En 1932, leur nombre était augmenté de 1 250 000.

Le nombre total des femmes employées à des travaux d'utilité publique est égal à 5.859.100, ce qui constitue presque un tiers de la totalité de la population ouvrière de l'U.R.S.S.

La répartition est la suivante :

Industrie	2 337 400
Secteur culturel	1 063 400
Économie rurale	623 600
Commerce d'État, Service d'alimentation	601 600
Travaux de construction	386 500
Voies de communication	220 700
Municipalités	215 500
Institutions d'État	175 400
Postes, Télégraphe, Téléphone	74 300
Divers	<u>160 700</u>
Total	5 859 100

Et ne sont pas comprises dans ces chiffres les nombreuses femmes travaillant dans les kolkhozes (économies rurales collectivisées) et qui ne sont pas considérées comme des travailleurs salariés.

Par suite du développement d'institutions très diverses, les femmes travailleuses peuvent, si elles le désirent, et ceci sans délaisser leur travail normal, passer maîtresses en telle ou telle spécialité et s'élever jusqu'aux échelons supérieurs de l'instruction technique, car, dès qu'elles sont suffisamment qualifiées, les femmes peuvent occuper des postes élevés et obtenir des emplois responsables.

L'activité des femmes s'est montrée très efficace et très fertile.

On a même constaté que les femmes *produisent parfois plus que les hommes*.

L'expérience a, également, prouvé que leur activité *était souvent supérieure à celle des hommes dans le travail social et l'émulation socialiste*.

Dans les brigades de choc, on trouve *59 % d'ouvrières pour 54 % d'ouvriers*.

La femme dans le travail agricole

La révolution a complètement changé la situation de la villageoise, celle qui avait le plus à souffrir du régime tsariste.

Actuellement, dans les kolkhozes (économies agricoles collectives), le travail à l'aide de la machine a remplacé l'épuisant labeur des travailleurs des champs.

L'esclavage séculaire de la paysanne a été aboli. Dans les kolkhozes, les femmes ont les mêmes droits que les hommes et leur salaire est toujours en proportion de la contribution qu'elles fournissent à l'œuvre collective.

De plus, on cherche toujours à développer leurs connaissances et à élever ainsi leur qualification.

Le rôle des femmes dans la reconstitution de l'agriculture devient de plus en plus considérable.

La reconstruction de l'économie rurale a entraîné une modification des conditions de vie des paysans.

En décembre 1929, à Moscou, s'est réuni le premier congrès des paysannes des kolkhozes. 328 déléguées appartenant à 26 nationalités différentes y ont assisté.

Elles ont vivement discuté les problèmes d'organisation de la protection de la maternité et de l'enfance dans les kolkhozes.

À un récent congrès du parti communiste, I.-V. Staline a indiqué l'activité croissante des *femmes kolkhoziennes* comme un indice du développement de l'éducation culturelle au village. 6 000 femmes sont directrices de kolkhozes ; 60 000 sont membres de la direction de kolkhozes.

Les « brigades des kolkhozes » organisent des cantines communales, afin que les femmes puissent s'épargner la peine de préparer les repas.

Enfin, pour donner une idée des services de santé dans les campagnes, on peut faire remarquer qu'en 1926, dans la R.S.F.S.R. seule, il y avait 2 500 expositions volantes d'hygiène dans les clubs ouvriers et dans les « isbas-salles de lecture » des villages.

300 000 conférences sur l'hygiène y furent faites et 175 000 en Ukraine.

Protection du travail

Dans les pays capitalistes, la protection de la femme est conçue comme une sorte de *tutelle* qui l'infériorise. En U.R.S.S., il en est différemment. On ne cherche pas, sous prétexte de veiller sur la santé de la travailleuse, à lui barrer l'accès de certaines professions nuisibles. Au lieu de se contenter de les interdire aux femmes, on s'efforce, par des mesures diverses, de supprimer les dangers de ces professions pour le plus grand bénéfice des hommes aussi bien que des femmes ^[2].

La femme dans les syndicats

Sous le régime tsariste, l'organisation syndicale était clandestine et ne comprenait que très peu de femmes.

Le droit syndical n'a été établi qu'après la révolution, en 1917.

Aujourd'hui, entre tous les pays, U.R.S.S. fournit le plus haut pourcentage de femmes syndiquées et le nombre de celles-ci dans les organes syndicaux dirigeants s'élève de plus en plus.

1. ↑ D^r C. Conus : *Protection de la Maternité et de l'Enfance dans l'Union Soviétique*. — Édition médicale d'État.
2. ↑ D^r Conus, ouvrage cité, page 21.

LES INSTITUTIONS QUI LIBÈRENT LA FEMME

Crèches et jardins d'enfants

Grâce à diverses institutions (crèches, jardins d'enfants, cuisines collectives, etc.), on s'efforce de libérer la femme et celle-ci peut exercer sa profession, poursuivre des études, avoir des loisirs et prendre un repos nécessaire sans que ses enfants et la collectivité aient à en souffrir.

Alors que la Russie d'avant la révolution ne comptait que 14 crèches, il existe aujourd'hui des millions de lits de crèches ^[1].

Un nouveau type de crèche a été institué. Précédemment, le séjour de l'enfant à la crèche était de même durée que la journée de travail normale de l'ouvrière. Il était donc limité à sept heures.

Aujourd'hui, l'enfant peut rester à la crèche 10 et 11 heures. Il existe même des crèches qui fonctionnent sans interruption, restant ouvertes jour et nuit.

Les *crèches d'été* sont destinées à libérer les mères paysannes pendant la période des gros travaux des champs et à sauver l'existence des enfants qui succombaient souvent à ce moment par suite du manque de soins nécessaires. Elles ont aussi pour but de faire connaître aux femmes les principes des soins à donner aux enfants.

Le réseau des jardins d'enfants se développe également. Pour 160 000 qui existaient dans les villes en 1927-28, on en comptait déjà 400 000 en 1932-33.

Le nombre des terrains de jeux est passé de 64 000 en 1927-28 à 1 000 000 en 1932-33.

Cuisines collectives

Dans les cuisines collectives, les femmes peuvent trouver des aliments tout préparés à consommer sur place ou à emporter.

Le nombre de ces cuisines a augmenté considérablement chaque année, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

Augmentation du nombre des repas dans les cuisines collectives (par jour)

1926	1927	1928	1930	1931
—	—	—	—	—
300 000	420 000	720 000	9 000 000	25 000 000

Protection de la maternité

C'est surtout en ce qui concerne la protection de la maternité que se manifeste la différence de la conception de la protection entre l'U.R.S.S. et les pays bourgeois. Dans ces derniers, cette protection prend, en général, un caractère philanthropique.

En U.R.S.S., dans les villes, la presque totalité des femmes relève, pour tous les soins médicaux, des assurances sociales, soit en qualité d'*ouvrières*, soit en qualité de *femmes* ou de *membres des familles des assurés*.

Consultations médicales pour les femmes et postes de sages-femmes

Avant la révolution, en Russie, *90 % des femmes accouchaient sans aide de sages-femmes ni de médecins*. C'était le régime des « matrones » de villages qui avait pour conséquence une mortalité infantile extrêmement élevée dans les campagnes.

De nombreux règlements du Code soviétique sont consacrés à la protection de la maternité ; nous citerons les principaux :

Toutes les femmes occupées à des travaux *physiques professionnels* — ou *ménagers* si elles sont femmes de travailleurs — ont droit à un congé de grossesse de 8 semaines *avant* et de 8 semaines *après* l'accouchement. Pendant ce congé, elles reçoivent la *totalité de leurs salaires*. Les femmes occupées à un travail *intellectuel* ont droit à un congé, également payé, de 6 semaines *avant* et 6 semaines *après l'accouchement*^[2].

La femme enceinte et la mère qui allaite son enfant bénéficient, d'après la loi soviétique, d'avantages qui, tout en leur assurant l'indépendance économique durant cette période, les aident à fournir les meilleurs soins à leurs enfants.

C'est ainsi que, grâce à un système d'assurances sociales, elles reçoivent des allocations de grossesse, d'accouchement, de layette dont le taux ne cesse de s'élever :

	1931	1932
	<i>(millions de roubles)</i>	
Allocations de grossesse et d'accouchement	59	81
Allocations d'allaitement	33	42
Allocations pour la layette	13	27

L'assurance sociale prévoit, en outre, l'assistance médicale gratuite.

L'allocation destinée à assurer tout ce qui est nécessaire aux soins des nouveau-nés est calculée sur la moyenne des salaires mensuels payés dans la région.

L'allocation d'allaitement égale le quart de la moyenne de ces salaires. Elle est payée tous les mois pendant les 9 premiers mois de la vie de l'enfant^[3].

Les mères qui nourrissent leurs enfants ont droit, outre les repos ordinaires, à des arrêts de travail supplémentaires d'une demi-heure de durée, toutes les 3 heures 1/2 au moins, afin qu'elles puissent aller les allaiter^[4]. Rien n'est déduit sur leurs salaires pour ces arrêts du travail.

Protection de l'enfant

Les consultations pour enfants, et une bonne organisation des soins médicaux aux femmes en couches, sont considérées comme un des meilleurs moyens de lutter contre la mortalité infantile.

Le nombre de ces consultations — qui n'ont commencé à s'organiser qu'en 1923 — augmente d'année en année.

Avant la Révolution, sur 3 *nouveau-nés*, 2 *seulement atteignaient leur 2^e année et 50 % des enfants mouraient en bas âge.*

Grâce aux mesures prises, la mortalité infantile a considérablement diminué (de 30 % environ, et même de 50 % dans certaines villes).

Alors que, pour 1 000 naissances, on comptait, en 1913, 250 décès à Moscou, on n'en comptait plus, en 1929, que 127, et à Léninegrad contre 270 décès sur 1 000 naissances en 1913, on n'en constate que 136 en 1929.

En 1932, on a organisé à Moscou, pour les enfants, sur un grand nombre de boulevards, un « service pédagogique » pour lequel on a formé un personnel de spécialistes.

On a créé des sections spéciales pour les enfants dans les « Parcs de culture et de repos ».

Des mesures d'ordre sanitaire et social ont été établies pour les enfants en voyage. Ils ont d'autant plus d'importance que les voyages sont parfois très longs en U.R.S.S.

Des *salles d'attente spéciales* ont été installées à Moscou pour les mères qui voyagent avec des enfants. Ces salles occupent près d'un quart de la superficie totale de la gare. On y trouve des « chambres de la mère » où les enfants sont soumis à une visite sanitaire, avant de pénétrer dans les salles communes, de lecture ; des chambres à coucher pour enfants, etc. Des bains et des douches sont installés pour les enfants.

On a également organisé récemment un *service d'alimentation spéciale* pour les enfants, où ceux-ci peuvent être alimentés sur place et où les mères peuvent s'approvisionner pour le temps du voyage.

Des wagons spécialement destinés aux femmes voyageant avec des enfants circulent sur certaines lignes. Les wagons comprennent des lits spéciaux, un cabinet de toilette, une douche, un lavoir pour des lessives

sommaires, un chauffage électrique pour le séchage du linge, une glacière pour le laitage.

Le mariage

En U.R.S.S., le mariage *n'enlève à la femme aucun de ses droits*. Il est basé non pas sur les *liens juridiques*, mais sur les *liens naturels* et sur la *situation de fait*.

La notion d'« *enfant naturel* » n'existe pas et *tous les enfants ont les mêmes droits*.

Le père *véritable* et non pas le père *juridique* est obligé de participer matériellement à l'éducation et à l'entretien de l'enfant.

Il est obligé, en cas de divorce, de pourvoir à l'alimentation de la femme lorsque celle-ci a des enfants de lui.

Lors de l'enregistrement du mariage, les futurs époux signent une déclaration indiquant qu'ils sont réciproquement au courant de leur état de santé. L'obligation de signer cette déclaration suffit à les pousser à se renseigner sur cet état.

Les articles 150-55 du Code criminel punissent la contamination vénérienne^[5].

Divorce

Les formalités du divorce ont été très simplifiées en U.R.S.S.

La législation soviétique visant particulièrement à la défense de l'enfant, le point délicat, en cas de divorce, consiste à déterminer chez lequel des parents il devra rester.

L'enfant est confié à celui de ses parents qui lui offrira les meilleures conditions d'existence, chez lequel il aura le plus de chances de recevoir le plus de soins et l'éducation la meilleure. En pratique, lorsque l'enfant est en bas âge, il est, presque toujours, laissé à sa mère et le père doit payer une pension alimentaire (art. 32 du Code civil^[6]).

L'avortement

D'après le décret suivant et pour des cas bien déterminés et attentivement examinés : état de santé, gêne matérielle excessive, trop grand nombre. d'enfants, etc., l'avortement est autorisé en U.R.S.S.

DÉCRET DU 18 NOVEMBRE 1920

Depuis une dizaine d'années, dans les pays d'Occident, aussi bien que dans le nôtre, le nombre des femmes qui se font avorter dans le but d'éviter la grossesse ne fait qu'augmenter.

Les législations de tous les pays luttent contre ce fléau en édictant des peines qui frappent non seulement la femme qui s'est fait avorter, mais encore le médecin qui a pratiqué l'avortement.

Cette méthode de lutte, sans donner de résultats positifs, a conduit à des avortements clandestins en faisant de la femme une victime des charlatans, cupides et ignorants, qui font de cette opération secrète une véritable industrie.

Comme résultats, *50 % environ des femmes qui se font avorter sont la proie de l'infection et 4 % d'entre elles meurent.*

Le gouvernement des ouvriers et des paysans se rend compte de *tout le mal que cet abus cause à la collectivité. Il lutte contre ce fléau en faisant de la propagande contre les avortements* dans la classe ouvrière, en construisant le régime socialiste, en cherchant à réaliser, en totalité, les principes de la protection de la maternité et de l'enfance et il prévoit une disparition progressive de cet état de choses.

Mais, en attendant, la routine du passé et les dures conditions économiques du temps présent poussent encore une partie des femmes à se décider à cette opération.

Le Commissariat du Peuple de la Santé Publique et le Commissariat du Peuple de la Justice, *en vue de défendre la santé des femmes* et les intérêts de la race contre les charlatans cupides et ignorants, et considérant que le système de répression appliqué dans ce but n'a pas donné de résultats, arrête ce qui suit :

1° Il est permis de faire *gratuitement* et librement cette opération *dans les hôpitaux soviétiques* où les risques sont réduits au minimum ;

2° Il est expressément interdit à qui que ce soit, *excepté aux médecins*, de pratiquer cette opération ;

3° *Les sages-femmes qui enfreignent cette règle sont privées du droit d'exercer et traduites devant les tribunaux ;*

4° *Les médecins pratiquant l'avortement dans leur clientèle privée et dans un but intéressé seront traduits devant la justice.*

Contrairement à ce qui a été dit fréquemment, un grand travail de propagande sanitaire contre l'avortement est fait, principalement par le moyen de consultations pour les femmes. Cette propagande constitue l'une des tâches principales des cabinets d'hygiène sexuelle.

On cherche, par ce moyen, à individualiser l'emploi des moyens préventifs en les adaptant aux particularités de chacun des cas. Ce système, mis sous un contrôle médical, devient un facteur important de la sauvegarde de la santé des femmes et une arme puissante pour combattre l'avortement.

On cherche, d'autre part, à faire disparaître les causes sociales de l'avortement en augmentant le nombre des habitations ouvrières, des crèches, etc.

Prostitution

Une lutte très intense est entreprise contre la prostitution. Elle est conçue non dans le sens de la répression, mais en visant à la rééducation des prostituées considérées plus comme des victimes de l'état social que comme des coupables.

Les prostituées léguées par le régime tzariste sont fraternellement accueillies dans des maisons spéciales, où elles sont traitées comme des êtres humains et non comme des déchets.

Petit à petit, par le travail et l'éducation, la conscience de la dignité humaine s'éveille en elles et, lorsqu'on juge cet éveil suffisant pour empêcher toutes rechutes, on leur procure du travail et on leur donne dans la société la place qui leur est due parmi les travailleurs.

La plupart se marient ; quelques-unes restent dans les « prophylactoria » (nom des maisons de rééducation dont nous venons de parler) pour éduquer leurs sœurs malheureuses.

Il se trouve évidemment quelques incurables qui retombent, après un temps plus ou moins long, dans leur déchéance.

Celles-là sont envoyées à la campagne, dans des endroits où il leur est matériellement impossible de continuer leur trafic.

On assure que, dans les campagnes, la prostitution est pratiquement inexistante.

Les femmes et la culture

Le pourcentage des femmes illettrées, qui s'élevait à 87 % avant la révolution, *a été réduit à environ 15 %* (en comprenant les femmes âgées, ce qui, en fait, réduit à rien le *pourcentage des femmes illettrées parmi les jeunes*).

Les femmes entrent en nombre dans les Universités et les écoles supérieures.

Pour certaines sciences, 30 % des femmes restent attachées à l'Université après avoir terminé leurs études.

Au 1^{er} janvier 1933, il y avait, dans les écoles supérieures de médecins, 71,4 % de femmes.

Dans les autres écoles supérieures, on trouvait autant de femmes que d'hommes.

Dans les écoles pédagogiques, à la même date, il y avait 49,3 % de femmes.

Dans certaines autres écoles supérieures et surtout dans les écoles industrielles, il y a moins de femmes :

30,6 % dans les écoles d'agriculture ;

34,9 % dans les écoles d'économie sociale ;

19,8 % dans les écoles industrielles.

Les femmes-ingénieurs, économistes, juristes (sans parler des femmes travaillant dans les domaines dans lesquels elles se sont imposées depuis longtemps, par exemple dans la pédagogie et dans la médecine), ne se montrent pas inférieures, en règle générale, aux hommes.

Plus le travail d'édification socialiste se développe, plus le besoin de cadres techniques se fait sentir, plus on développe les institutions culturelles.

Partout, on institue des cours d'éducation, des écoles de fabrique, de nouvelles académies destinées au prolétariat.

Les travailleurs prennent une part active à ce travail éducatif. Les travailleuses des campagnes ne sont pas négligées.

Dans les kolkhozes, il existe une commission chargée du travail éducatif.

Pour éveiller l'activité des femmes, on a créé, dans toutes les entreprises et institutions, des réunions de déléguées ; une déléguée est élue (une pour 10 femmes) pour la durée d'un an.

Son rôle consiste surtout dans le travail d'organisation de l'éducation des femmes ouvrières et paysannes. Ainsi, dans tous les hôpitaux urbains et ruraux, dans toutes les crèches, etc., il y a un « corps de déléguées ».

En 1928-1929, il y avait dans l'U.R.S.S. 830 734 déléguées, dont 72,4 % étaient des paysannes.

Ces déléguées sont, en général, jeunes (de 20 à 45 ans) et actives.

De 1925 à 1928-29, le nombre des étudiantes des écoles d'agriculture a augmenté de 15,8 %.

Émancipation de la femme orientale

En Russie et dans les pays qui en dépendaient avant la révolution, la femme était considérée comme un être inférieur bonne à tous les travaux, même les plus durs et que, dans les milieux populaires, son mari pouvait battre comme il le voulait.

C'est dans les contrées musulmanes, bouddhiques ou fétichistes conquises par l'impérialisme russe, que sa situation était la pire.

En Azerbaïdjan, en Daghestan, Usbekistan, Tadjikistan, Turkménistan, etc., la femme était considérée comme *la chose, la propriété de son mari, de son fils ou de son père*, suivant qu'elle était mariée ou non.

Dans les pays musulmans, il lui était défendu de sortir de chez elle autrement que voilée avec un grand voile rigide, fait de crins de cheval, qu'on appelait Parandja ». À l'intérieur de sa maison même, elle ne devait voir personne d'autre que son mari et devait se cacher si celui-ci recevait un hôte, ce qui ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de remplir les tâches les plus rudes : labourage, culture du coton, travaux d'artisans (tissage de tapis, foulards, etc.).

Elle était l'objet d'un véritable commerce, car son mari l'achetait à ses parents. Cette coutume d'achat des femmes pour le mariage, nommée « kalim » était une des causes les plus profondes de la déchéance de la femme, car les parents, pour toucher un bon « kalim », avaient hâte de vendre leurs filles dès leur plus jeune âge, même avec un homme mûr ou un vieillard. Il en résultait des maladies graves et un développement de la dégénérescence chez les femmes.

Dans les régions où le prix des femmes était relativement peu élevé, il n'était pas rare de voir des hommes acheter une ou plusieurs femmes — la polygamie étant acceptée par le « chariat » — pour les revendre là où leur prix était supérieur.

Il a fallu un long travail d'éducation pour vaincre les vieilles coutumes et ce travail a été payé très cher par celles qui ont été les pionnières du nouveau régime. Dans différentes régions, certaines d'entre elles ont été massacrées par la population fanatique pour avoir été les premières à quitter leur voile ou à exercer leur droit de vote.

Les clubs féminins — tels que celui d'Ali Baïramov, fondé à Karkov par une jeune musulmane émancipée — ont joué un rôle très important dans ce travail particulièrement difficile.

1. ↑ D^F Conus, ouvrage cité.

2. ↑ *Article 132 du Code du Travail*. — La liste des professions intellectuelles donnant les mêmes droits que le travail physique s'étend tous les ans. Déjà, d'après un arrêté du 30-8-30 du Commissariat du Travail, les dactylographes, les sténographes, les caissières des caisses automatiques, les vendeuses et les emballeuses, les femmes médecins, ingénieurs, artistes, les

institutrices de villages, etc., bénéficient des mêmes avantages que les femmes occupées à des « travaux physiques ».

3. ↑ art. 183 du Code du Travail.
4. ↑ art. 134 du Code du Travail.
5. ↑ D^f A. Roubakine : *Le paysan soviétique*. Bureau d'Éditions.
6. ↑ D^f C. Conus, ouvrage cité, p. 14.

CONCLUSION

Les limites de cette brochure ne permettent pas de développer davantage ce tableau de la situation de la femme en U.R.S.S., mais ces seules constatations — faciles à contrôler — sont déjà plus édifiantes que de longues phrases.

Comment, après les avoir faites, pourrait-on admettre qu'on cherche à identifier dictatures fascistes et dictature prolétarienne, comme tentent de le faire, pour l'intérêt de leur cause, certains groupements et certaines personnalités ?

Tout observateur impartial est obligé de reconnaître qu'alors que, dans les pays soumis aux régimes fascistes, tous les droits des femmes, ces droits péniblement conquis au prix de luttes séculaires, sont systématiquement anéantis ; qu'alors que, dans les pays de démocraties bourgeoises, les droits les plus élémentaires des femmes sont chaque jour plus menacés en particulier le droit au travail — la dictature prolétarienne, dans son œuvre d'édification du socialisme, a déjà réalisé une des tâches les plus essentielles de toute véritable démocratie :

LA LIBÉRATION DE LA FEMME

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](http://fr.wikisource.org)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- FreeCorp
- Susuman77
- LadyBirdy38
- Carbon Neutral Cryptid
- Sicarov
- Toto256

1. ↑ <http://fr.wikisource.org>

2. ↑ <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>

3. ↑ <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>

4. ↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur